

La charte sociale de l'eau

Compte rendu de conférence-débat

GUY BEDIOT

GUY BEDIOT

Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)
51, rue Salvador Allende
92000 Nanterre, France
Tél. : 01.41.20.16.00
bediot.guy@aesn.fr

Le contexte

Citons le texte de la brochure distribuée aux participants :

« Pourquoi une charte sociale de l'eau ? L'expérience montre qu'un bon projet technique en matière d'eau, même avec les budgets nécessaires, n'atteint que partiellement ses objectifs, si les usagers et les bénéficiaires auxquels il est destiné n'y ont pas été associés dès l'origine.

La gouvernance promue par la déclaration de Rio (1992) considère que la participation des citoyens et usagers, qui supportent directement ou indirectement les coûts, est indispensable au même titre que les volets techniques et financiers. Des exemples de participations réussies existent un peu partout dans le monde. Mais ils sont peu connus des décideurs. C'est pourquoi l'Académie de l'eau, en partenariat avec la Banque mondiale, a mis en chantier le projet de Charte sociale de l'eau.

Illustrée par de nombreux témoignages d'expériences réussies, la Charte est destinée à aider les décideurs politiques, financiers et gestionnaires de l'eau, au Sud comme au Nord, à mettre en œuvre la gestion de l'eau la plus adaptée aux demandes et aux possibilités techniques et économiques des populations. »

Les recommandations

Le projet de charte sociale « recommande aux décideurs politiques, gestionnaires et financiers de l'eau de valoriser la participation active et directe des populations à la gestion de l'eau en :

- 1) Identifiant les différents interlocuteurs locaux à solliciter et à associer dès l'amont de la réalisation ;
- 2) Procédant à l'évaluation des demandes des populations ;
- 3) Veillant à la mise en œuvre de procédures de concertation et de négociation avec les populations et leurs représentants ;
- 4) Définissant et mettant en place, en collaboration avec les populations et leurs représentants, les contenus et modes de participation des populations ;
- 5) S'attachant à accompagner toute réalisation d'une politique adaptée d'éducation et d'information ;

La charte sociale de l'eau

Conférence-débat organisée par l'académie de l'eau, sous le haut patronage de la Banque mondiale et du ministère français de l'aménagement du territoire et de l'environnement ; 25 mars 1999 au CNAM à Paris.

6) Procédant à l'évaluation régulière de l'adéquation entre offre et demande auprès des populations et de leurs représentants ;

7) Majorant les dépenses d'investissement pour rendre possible l'ensemble des actions précitées. »

Le déroulement de la conférence-débat

L'intérêt suscité par la démarche est indéniable : l'amphithéâtre de 250 places du Cnam était comble. À souligner la présence de nombreux participants étrangers dont certains avaient fait spécialement le déplacement.

Ce projet, dont l'initiative revient à l'Académie de l'eau qui a exploité une idée d'Anne Dubosc, anthropologue chargée de mission à l'Agence de l'eau Seine-Normandie, a été très largement diffusé par Internet au cours du mois de février. Plusieurs centaines de réponses ont été reçues, dont 350 inscriptions à la conférence. Celle-ci a été construite autour de l'intervention d'Ismaël Serageldin, vice-président de la Banque mondiale, qui a dressé le panorama de l'état des ressources en eau dans le monde, de leur utilisation et des défis à relever. Difficile de résumer cette conférence d'une heure, très documentée et bien construite. Quelques éléments chiffrés peuvent cependant en être extraits.

En 1999, sur les six milliards d'êtres humains vivants, un milliard n'ont pas l'accès à l'eau, 1,7 ne bénéficient pas d'assainissement. Les familles concernées doivent se contenter quotidiennement d'un volume inférieur à celui d'une chasse d'eau. Le prix de l'eau est 10 à 20 fois plus élevé pour ceux qui n'y ont pas accès (distribution assurée par bidon). « Les plus pauvres sont toujours les plus frappés » souligne le vice-président de la Banque mondiale ! Autre phrase de I. Serageldin à méditer : « C'est là où le secteur privé n'est pas, qu'il y a le plus grand nombre de problèmes. »

L'utilisation agricole (irrigation) des ressources en eau varie de 65 % dans les pays du Nord à 90 % pour le Sud. Ce poids va encore s'accroître pour satisfaire les besoins alimentaires d'une population mondiale en augmentation : quelques espoirs de solutions résident dans les biotechnologies et dans l'abaissement du coût de dessalement de l'eau de mer. (Question naïve du rédacteur : n'y a-t-il pas un message sous-jacent concernant l'inévitabilité d'une alimentation à base d'organismes génétiquement modifiés ?). Certains affirment que l'application de la Charte se pratique déjà en France, au moins partiellement, avec les comités de bassin des agences de l'eau.

L'Académie de l'eau est née en 1993 à Paris. Elle rassemble des spécialistes des sciences du vivant, des sciences humaines, de l'urbanisme et des responsables d'entreprises.

Elle veut apporter un regard transversal et neutre sur tous les aspects et contraintes de la gestion de l'eau : aménagement du territoire, sociologie, économie, santé, etc.

L'Académie présente régulièrement les résultats de ses travaux dans de nombreux colloques français et internationaux, dont « L'eau, la ville et l'urbanisme » (avec L'unesco, avril 1997) et « L'eau, crise du XXI^e siècle ? » (Unesco, juin 1998).

L'association est présidée par le professeur Jean Dausset. Son secrétaire est François Valiron. site Internet : <http://www.oleau.fr/academie/>

Les orateurs suivants ont confirmé et étayé le tableau dressé par I. Serageldin. Le trop bref débat avec la salle a montré que le projet de charte sociale intéresse vivement. La séance s'est achevée avec l'intervention de Pierre Roussel, directeur de l'eau, parlant au nom du ministre, Madame Dominique Voynet.

Ensuite, une réception pittoresque s'est déroulée dans le cadre abbatial du Cnam avec la remise des insignes de docteur *honoris causa* à Ismaël Serageldin, pour l'ensemble de ses travaux, notamment d'économiste.

Depuis cette réunion, des témoignages d'expérience, des amendements et enrichissements de la Charte ont été reçus au siège de l'Académie de l'eau : ils seront débattus lors d'un colloque organisé en Suède, au mois d'août 1999, en vue de l'adoption de la Charte Sociale de l'eau. La conférence de La Haye de mars 2000 devrait l'intégrer dans sa « Vision 2025 ».